



Saint-Christophe-de-Double

MAIRIE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 JUIN 2019 - 18H30

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Christophe-de-Double, légalement convoqué en date du 13 juin 2019, s'est assemblé, en date du lundi 17 juin 2019 à 18h30, en Mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de Alain Arnoud, Maire par intérim.

La séance est déclarée ouverte à 18h30.

Présent(e)s : ARNOUD Alain, Maire par intérim, BRULATOUT Damien, adjoint, AUTIER Hélène, SALLES Edith, MALAISE Stéphanie, PILLET Anne Sophie, Conseillers Municipaux.

Excusés : BERTRAND Stéphanie, DA SILVA ROCHA Manuel, GOUVES Myriam, FURET Karine (pouvoir à Stéphanie MALAISE), DIERAS Margaux

Elue Secrétaire de séance : Stéphanie MALAISE

QUORUM ATTEINT

Conseillers Municipaux en exercice : 11
Conseillers Municipaux présents : 6
Conseillers Municipaux ayant donné pouvoir : 1
Conseillers Municipaux absents et/ou excusés : 5

1- ORDRE DU JOUR

1-1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL PRÉCÉDENT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal **ADOpte** le procès-verbal établi suite à la séance du Conseil Municipal du 25 février 2019.

1-2 OUVERTURE DES DÉBATS


M. Alain ARNOUD et les conseillers municipaux souhaitent la bienvenue à Anne-Sophie PILLET qui, par décision du Tribunal Administratif, intègre le Conseil Municipal.

Le tribunal administratif a rendu sa décision sur la proclamation des résultats du 1er tour de l'élection municipale partielle complémentaire.

Il s'avère que l'élection de Mme Pillet est maintenue, en revanche l'élection des autres candidats est annulée.

Des élections complètes seront organisées les 1^{er} et 8 septembre 2019.

Le Maire donne ensuite lecture de l'ordre du jour construit en deux temps :

 ***Temps des délibérations :***

 **FINANCES COMMUNALES**

 **Vote des comptes de gestion du Trésorier**

 **Vote des comptes administratifs**

 **ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

 ***Temps des informations et questions diverses***

 **Conseil d'école**

 **Reprise du travail de Laurent VERGNAUD**

 **Demande de location pour le 28 le Bourg**

 **Transport gratuit de la CALI**

 **Reprise des travaux de la RD21**

 **Fête de la musique**

 **Fête locale**

1-3 DELIBERATION 18.0316 : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DE LA COMMUNE & DES BUDGETS ANNEXES DRESSES PAR M. JEAN LUC CANTET, RECEVEUR

Le Conseil Municipal,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que tout est régulier ;

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

➤ **DECLARE** que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Vote : Pour 6
Contre 0
Abstention 1

1-4 DELIBERATION: APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter par M. Alain ARNOUD, Premier Adjoint, le budget primitif de l'exercice 2018, les budgets annexes, et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes administratifs dressés par l'ordonnateur accompagnés des comptes de gestion du receveur,

Considérant que Monsieur Georges DELABROY, Maire, l'ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice écoulé les finances en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnant que les dépenses justifiées,

- Lui **donne acte** de la présentation faite des comptes administratifs ;
- **Constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser ;
- **Arrête** les résultats définis tels que résumés.

Vote : Pour 5
Contre 0
Abstention 3

1-5 DELIBERATION : TRANSFERT ASSAINISSEMENT COLLECTIF AU SIAEPEVI

Monsieur Alain ARNOUD présente la possibilité pour la commune de transférer l'assainissement collectif au SIAEPE de la Vallée de l'Isle ou à la CALI avec les avantages et les inconvénients.

Plusieurs communes ont déjà rejoint le syndicat.

Le conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, l'adhésion de la Commune de Saint-Christophe-de-Double au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la Vallée de l'Isle à compter du 1^{er} janvier 2020 pour la compétence à caractère optionnel d'Assainissement Collectif.

Vote : Pour 7
Contre 0
Abstention 0

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Conseil d'école

Le conseil d'école aura lieu le mardi 25 juin à 17h30.

Reprise du travail de Laurent VERGNAUD

Laurent VERGNAUD va reprendre à mi-temps thérapeutique à partir du 1^{er} juillet.

Demande de location pour le 28 le Bourg

Une demande urgente a été faite pour louer le logement du 28 le Bourg. Il y a des travaux à faire qui ne pourront pas être fins avant fin septembre.

Transport gratuit de la CALI

Ce transport de proximité circulera du lundi au samedi et offrira aux administrés 3 allers-retours par jour leur permettant de rejoindre les communes centre les plus proches et d'accéder aux principaux services dont elles disposent (commerces, services publics, gares...)

✚ Reprise des travaux de la RD21

Les travaux reprendront le 10 juillet avec le remplacement de la conduite d'eau potable.

✚ Fête de la musique

La fête de la musique organisée par RCM aura lieu le samedi 22 juin à la base de loisirs.

✚ Fête locale

La fête locale aura lieu cette année le 27 juillet en raison de la fête agricole de Porchères qui se déroule le week-end du 20 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 21:30.

Prochain Conseil Municipal (CM # 5)
JUILLET 2019 – 18:30
(à titre indicatif)

*Le texte des délibérations adoptées lors de cette séance du Conseil Municipal sera publié au **registre des délibérations** de la Mairie de Saint-Christophe-de-Double ainsi que sur le site web communal www.saintchristophededouble.fr
Ces délibérations sont librement consultables en Mairie aux horaires habituels d'ouverture.*

Le Maire,

La Secrétaire de séance,



○